

Koen Geens et Jan Jambon invités à Lantin

PRISONS La bourgmestre de Juprelle, Christine Servaes, veut que les ministres voient dans quel état est l'établissement pénitentiaire

Le 28 avril dernier, la bourgmestre de Juprelle, commune sur laquelle sont érigés la prison de Lantin et l'établissement de défense sociale de Paifve, réquisitionnait la police fédérale dans ces deux sites vides de gardiens. C'est face à ce qu'elle appelle une « réponse insuffisante » que Christine Servaes a décidé de citer l'Etat en référé. L'affaire a été examinée ce vendredi et le président du tribunal de 1^{re} instance de Liège a débouté la bourgmestre mais l'a invitée à préciser ce dont elle a besoin.

Les chiffres sont parlants : pour surveiller les 900 détenus de Lantin, il y a en temps normal 108 gardiens et une soixantaine de membres du personnel chargés de la cuisine, de la bibliothèque, et autres missions qui font le quotidien de la prison. Si l'on veut organiser quelques visites et des sorties « préau », ex-

pliquent les conseils de la bourgmestre et de la zone de police, il faut 88 gardiens. Pour maintenir l'ordre et distribuer les repas et les médicaments, ils doivent être 48, et on peut se contenter de 26 hommes quand les cellules sont toutes fermées, qu'il n'y a rien à distribuer aux détenus et que le climat est calme.

« On est régulièrement en deçà de ce chiffre minimum, alors que les détenus sont à bout », confie Me Lemmens, avocat de la zone de police Basse-Meuse. La majorité de ceux qui remplacent les gardiens proviennent de cette zone dont les policiers craquent : certains sont en maladie, d'autres « se mettent en grève, tous seuls, quand on les envoie à Lantin ». C'est pareil pour les policiers des zones limitrophes, dans une ambiance devenue « un véritable enfer », avec des détenus enfermés à 2 ou 3, dans 10 m², depuis quatre semaines.

« C'est contraire à ce que préconise une directive contraignante de 2001 du ministre de la Justice, qui stipule que l'ordre et la sécurité ne peuvent être maintenus à long terme si les détenus sont privés de préau ou de visite familiale », ont rappelé les requérants. « La seule solution serait d'avoir un renfort de policiers venus du fédéral qui, lorsqu'il s'agit d'une réquisition, ne peuvent partir en grève », ont-ils ajouté.

Sur le fond, l'Etat a argué qu'il a mis en œuvre la réquisition puisque des policiers venus d'ailleurs et des militaires ont été envoyés à Lantin et Paifve. Pas suffisamment que pour permettre aux détenus de faire la moindre sortie préau ou voir leurs proches, ce qui va à l'encontre de la directive de 2001, a rétorqué M^e Xavier Drion pour la bourgmestre.

« En 10 jours, Lantin peut brûler 10 fois »

Le juge a conclu que la bourgmestre devait, dans ses réquisitions, préciser les moyens et effectifs réclamés – à défaut, l'exécution d'une décision sous peine d'astreinte (elle réclamait 25.000 euros/jour) serait impossible, a-t-il ajouté. Une nouvelle réquisition sera donc adressée dès ce samedi aux ministres concernés, annonce Christine Servaes, qui « invite » Koen Geens et Jan Jambon à visiter Lantin « pour se rendre compte de la situation d'extrême urgence qui y est rencontrée ». Elle réclamait aussi à la Régie des bâtiments la réparation du système de détection d'incendie, défaillant, mais ce volet a été remis au 31 mai pour un dépôt de conclusions : « En 10 jours, Lantin peut brûler 10 fois », craint M^e Drion. ■

LAURENCE WAUTERS

LES NÉGOCIATIONS

Toujours pas d'accord

Une nouvelle réunion a mis en présence, ce vendredi, les représentants syndicaux des agents pénitentiaires et le ministre de la Justice, Koen Geens, incapables de s'entendre sur les termes d'un accord qui mettrait fin à la grève des prisons bruxelloises et wallonnes, désertées par leurs gardiens depuis quatre semaines. Les négociations, commencées à 16 heures, se sont terminées vers 21h45 sans accord, selon des sources syndicales.

Jeudi soir, après 5 heures de réunion, les parties s'étaient de nouveau quittées bredouilles. Selon les rares informations qui ont filtré, le ministre Geens serait revenu à la table avec la proposition déjà formulée la veille : le recrutement de 75 agents supplémentaires qui, ajoutés aux 405 dont il était question dans le protocole d'accord rejeté par les agents pénitentiaires le 7 mai dernier, auraient permis aux effectifs d'approcher leur

niveau de 2014 et de satisfaire ainsi l'une des revendications majeures des syndicats.

Il semble que la discussion butait toujours sur deux points majeurs. Premièrement, même avec l'effort consenti par le ministre – « Je ne pourrai pas faire davantage de concessions », a-t-il déclaré jeudi, à l'issue de la réunion –, il manquerait toujours 250 agents.

Deuxièmement, il semblerait que la proposition du ministre ne vaudrait que jusqu'au terme de cette année 2016. Et que Koen Geens n'a pas l'intention d'abdiquer son plan de rationalisation des prisons, comme le réclament également les syndicats. Du moins les syndicats francophones puisque leurs ailes flamandes, elles, ont d'ores et déjà accepté ce plan. Cette asymétrie des positions syndicales achève de compliquer une discussion difficile. On apprenait vendredi soir que l'Etat belge était à nouveau condamné à des astreintes, cette fois-ci pour quatre prisonniers de Mons.

ST.D.